

**PRÉPARATION À L'EXAMEN DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG
GT65 - MODULE UF 4 : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ**

PUBLIC

Les candidats au DPLG dont le module a été prescrit par la commission consultative du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation a pour but d'assurer l'un des modules de formation obligatoire de la préparation à l'examen de Géomètre-expert foncier, DPLG.

PROGRAMME

- Estimation immobilière
- Expertise
- Baux commerciaux et d'habitation
- Mise en copropriété, documents de la copropriété, Règlement, Etat descriptif de division (EDD),
- Vie de la copropriété, Contrats de syndic, travaux, charges, Assemblée générale, vote, comptabilité/budget, Administration de la copropriété
- Division en volumes
- Délimitation de la propriété, Bornage, Mitoyenneté, Cadastre, Relations de voisinage
- Entremise, Loi Hoguet, Règlementation spécifique, Mandats
- Vente immobilière

MODALITES DE VALIDATION

Examen écrit.

Une attestation de présence et un relevé de notes sont transmis à l'issue de la formation.

INTERVENANTS

Responsable pédagogique : Mme Elisabeth BOTREL, Maître de conférences en Droit privé.

Autres intervenants : Equipe pédagogique ESGT.

DURÉE ET DATE

56 heures – **du 18 au 28 mai 2027 en présentiel**

TARIF

2026 2027 / 2500€

**PRÉPARATION À L'EXAMEN DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG
GT65 - MODULE 3b : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ**

EFFECTIF

30 stagiaires maximum

LIEU

École supérieure des géomètres et topographes
1 boulevard Pythagore
72000 LE MANS
Tram (ligne T1) : « Université »

CONTACT

Service formation continue / ESGT-Cnam

Mail : fcontinue@esgt.cnam.fr

Tél. : 02.43.43.31.17